



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-14(02)

Information non persistante

Juill. 2026



Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-14(02) – Information non persistante (Pc--)

Énoncés :

- a. [Sélection (un choix) : Restaurer {Affectation : information définie par l'organisation} {Affectation : fréquence définie par l'organisation}; Générer {Affectation : information définie par l'organisation} sur demande]
- b. Supprimer l'information qui n'est plus nécessaire

Responsable : Aucun

Discussion :

Conserver l'information plus longtemps que nécessaire en fait une cible potentielle pour les adversaires dotés de moyens sophistiqués qui cherchent à cibler les biens de grande importance afin de compromettre les systèmes en exfiltrant l'information ou en procédant à des divulgations ou à des modifications non autorisées. Pour l'information relative au système, une conservation de documents inutile fournit aux adversaires dotés de moyens sophistiqués l'information dont ils ont besoin pour faciliter la reconnaissance et se déplacer latéralement dans le système.